

INSCRIPTION A LA CLASSE PREPARATOIRE 2017 – 2018

Afin de vous inscrire à la classe préparatoire qui se déroulera du 06 septembre 2017 au 09 mars 2018, vous trouverez en annexe :

1/ **Une fiche d'inscription** à nous retourner dûment complétée avec l'ensemble des pièces demandées au plus tard le **10 juillet 2017**, afin que nous puissions donner suite à votre candidature. Nous ne pourrions accepter uniquement des dossiers complets.

Le niveau scolaire minimum requis est un niveau de 1^{ère} ou équivalent (BEP) : justificatifs à produire impérativement : diplôme ou certificat scolaire de dernière année.

Le chèque d'inscription de 60 euros sera déduit des frais de scolarité. En aucun cas il ne sera remboursé en cas de désistement.

(Le solde ainsi que les frais pédagogiques, soit 2 000 euros, seront à régler en cinq échéances. La facturation correspondante vous sera transmise).

2/ **Un accord de stage** (à imprimer en trois exemplaires), que nous vous demandons de faire compléter, signer et tamponner par l'établissement qui a accepté de vous accueillir pendant la durée de la formation préparatoire et à nous retourner (les 3 exemplaires) avec le dossier d'inscription.

Nous vous rappelons que cette formation se déroule deux jours par semaine à l'IFME et les trois autres jours sur un établissement du champ social ou médico-social.

Vous devez impérativement, pour être admis(e), trouver un établissement qui accepte de vous accueillir pendant la durée de la formation, soit du 12 septembre 2017 au 08 mars 2018.

(Nous vous alertons sur le fait que certaines institutions ferment pendant une partie des congés scolaires d'été).

La première semaine de formation (du 06 au 08 septembre 2017), vous ne serez pas en stage mais à l'IFME.

3/ **Le calendrier** des jours de présence à l'IFME est à transmettre au terrain de stage qui vous accueille.

Les candidatures seront retenues définitivement dans l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles, le cas échéant vous serez sur liste d'attente de désistement.

A réception du dossier complet, nous vous confirmerons votre entrée en formation par courrier.

Votre inscription ne deviendra définitive que lorsque tous les documents demandés auront été fournis.

Maj /24 04 17